



Déclaration de conformité

Je soussigné(e) Janice HERRMANN, société Matfer, 9/11 rue du Tapis vert 93261 Les Lilas , agissant en qualité de RSE groupe & Affaires réglementaires, déclare que l'(les) objet(s) référencé(s) sur notre catalogue de la façon suivante:

Dénomination	Famille de matériaux et composants*	Code article
rl 20m toile couche lin lg 600	Lin 100% (étoupe de peignage)	118560
rl 20m toile couche lin lg 650	Lin 100% (étoupe de peignage)	118565
rl 20m toile couche lin lg 700	Lin 100% (étoupe de peignage)	118570
rl 20m toile couche lin lg 750	Lin 100% (étoupe de peignage)	118575
rl 20m toile couche congel 700	Lin 100% (étoupe de peignage)	118580
x10couche ourlee lin 2m30x60cm	Lin 100% (étoupe de peignage)	118660
10xcouche ourlee lin 2m30x65cm	Lin 100% (étoupe de peignage)	118665
10xcouche ourlee lin 2m30/70cm	Lin 100% (étoupe de peignage)	118670
rl 20m toile couche lin lg 800	Lin 100% (étoupe de peignage)	118680

* dans le cas de matériaux multicouches, les composants au contact de l'aliment sont précisés de l'intérieur vers l'extérieur (le cas échéant les barrières fonctionnelles sont précisées)

Répond(ent) aux exigences établies dans les règlements ou directives européennes, décrets et arrêtés français et autres suivants, relatifs aux matériaux et objets en :

Produits textiles destiné(e)(s) à entrer en contact avec des denrées alimentaires.

RÈGLEMENT 1935/2004/CE
RÈGLEMENT 2023/2006/CE ET AMENDEMENTS
FICHE DGCCRF MCDA n° 4 (v02 - 01/01/2019) "PAPIERS ET CARTONS"



Dans les conditions normales et prévisibles d'emploi n'entraînant aucune modification inacceptable de la composition ou une altération des caractères organoleptiques de la denrée alimentaire, ce/ces objet(s) est/sont apte(s):

- Au contact de tous les types d'aliments.
- Répond(ent) aux exigences du système REACH règlement 1907/2006/CE et modifications.

Cette déclaration de conformité a été établie sur la base des éléments suivants:

- Analyses de migration faites par le fabricant ou du metteur sur le marché.
- Analyses de migration globale:
- Analyses des substances soumises à restriction:

Nom	Identification	Limite	Résultat
Paramètres microbiologiques :			
coliformes totaux à 30°C			absence
germes mésophiles aérobies à 30°C			5 UFC
levures à 25°C			absence
moisissures à 25°C			4 UFC
germes anaérobies sulfite-réducteur à 37°C			absence
simulant acide acétique 3% (2 h à 80°C)	Pb	0.01 mg/kg	< LQ = 0.005 mg/kg
simulant acide acétique 3% (2 h à 80°C)	Cr	0.003 mg/kg	< LQ = 0.0025 mg/kg
simulant acide acétique 3% (2 h à 80°C)	Cr	/	< LQ = 0.01 mg/kg



Nom	Identification	Limite	Résultat
pentachlorophenol	PCP-CAS 87-86-5	< 0.1 mg/kg	< LQ = 0.05 mg/kg
transfert des substances antimicrobiennes selon norme EN 1104	"Bacillus subtilis" et "Aspergillus niger"		Pas d'effet inhibiteur de croissance biologique / Pas de substance antimicrobienne soluble dans l'eau

Par analyse: méthode interne (solution isotonique et filtration de l'ensemble de la solution d'extraction sur membrane de porosité 0,45 µm. Mise en culture des membranes sur milieux sélectifs en enceinte climatique. Dénombrement des Unités Formant Colonies (UFC).

Cette déclaration est valide uniquement pour le matériau ou l'objet tel que livré (emballage vide), et tant qu'il n'y a pas de modification réglementaire ou de changement susceptible d'entraîner une modification de l'inertie du matériau ou de l'article.

En toute hypothèse, la conformité s'entend sous réserve du respect des conditions de stockage, de manutention et d'utilisation prenant en compte les caractéristiques particulières du matériau ou objet, conditions telles que prévues par les usages ou les codes professionnels.

En cas de changement des caractéristiques du produit emballé, de sa composition ou de sa destination, ainsi que dans le cas d'une modification des conditions de mise en œuvre du matériau ou de l'objet, la personne destinataire de la présente déclaration doit s'assurer de la compatibilité contenant/contenu dont il assume, alors, seule la responsabilité.

Cette déclaration devra être renouvelée dans tous les cas où la conformité à ce qui précède n'est plus assurée et en cas de changement de la réglementation.

Les Lilas, le 10/07/2023
Janice HERRMANN, RSE groupe & Affaires réglementaires

